

=====
CABINET
=====

ARRETE N° 7 5 5 9 / MSP-CAB

**Portant convocation de la 15^e session ordinaire du Conseil
d'Administration du Laboratoire National de Santé Publique (L.N.S.P)**

Vu la Constitution du 20 janvier 2002 ;

Vu l'ordonnance n°9/69 du 28 mars 1969 portant création du Laboratoire National de Santé Publique ;

Vu le décret n°69/290 du 21/7/69 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National de Santé Publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La 15^e session ordinaire du Conseil d'Administration est convoquée le 19 Décembre 2003 à 10 heures dans la salle de conférence du Laboratoire National de Santé Publique ;

Article 2 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le19..Décembre..2003..

Le Ministre de la Santé et de la
Population


Dr Alain MOKA